CONGRÈS DES ÉLUS DE MARTINIQUE

RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE

A

MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONGRES DES ELUS
DE MARTINIQUE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022

RAPPORT SUR LES PRECONISATIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION AD HOC DU CONGRES DES ELUS DE MARTINIQUE

(Rapport modifié suite à la Commission Ad Hoc du 13 décembre 2022)

Document de travail

INTRODUCTION

Le Congrès des élus de Martinique, temps de travail et de cohésion collective pour rechercher des solutions au regard de la situation sociale, démographique, culturelle, économique fortement dégradée de notre Martinique réuni le 12 Juillet 2022, a retenu 7 thématiques autour desquelles les pistes de réflexion s'organiseraient à savoir :

- Mieux être et mieux vivre ensemble en Martinique
- Répondre à l'urgence démographique
- Résilience et gestion durable du territoire
- Affirmer l'identité et la fierté martiniquaises
- Réformer le cadre institutionnel et instituer un droit à l'initiative
- Réussir le défi de l'autonomie alimentaire
- La performance économique territoriale

Pour ce faire, une commission ad hoc chargée d'organiser, d'animer et de suivre les travaux de réflexion a été mise en place le 19 Juillet 2022. Cette dernière a défini ses modalités organisationnelles, le 26 Juillet 2022. Elle a ainsi constitué 3 groupes de travail d'une dizaine de membres, un groupe de travail « Diagnostic », un groupe de travail « Préconisations » et un groupe de travail « Nouvelles compétences et pouvoirs normatifs à négocier »

La Commission ad hoc du Congrès a également désigné les animateurs de ces différents groupes.

Lancé le 18 Octobre 2022, le groupe de travail PRECONISATIONS animé par M. Alexandre VENTADOUR, Conseiller à l'Assemblée comprend les membres suivants :

BEAUNOL Jean-François
CASANOVA Sandra
CONCONNE Catherine
COUTURIER Gilbert
DI GERONIMO Benedicte
LAGUERRE Didier
MARIE-SAINTE Daniel
MONROSE Michelle
NADEAU Marcellin
ODONNAT Fernand
VENTADOUR Alexandre

Les préconisations initiales proviennent :
- des auditions des acteurs socioéconomiques, institutionnels et de la société civile menées par le groupe diagnostic
- de la plateforme numérique de consultation citoyenne en ligne
-des enquêtes
-des réunions publiques
- des travaux internes à l'administration territoriale

A partir des éléments du rapport diagnostic et des éléments précités, la méthode mise en œuvre par la commission ad hoc a consisté à ne retenir pour chaque thématique que :
1) les propositions pouvant être initiées dans le cadre actuel mais susceptibles de faire l'objet d'une évolution réglementaire d'une part
2) d'autre part les préconisations relevant d'évolution réglementaire ou institutionnelle.

La commission propose, par ailleurs, qu'un document retraçant les préconisations d'amélioration de l'action publique soit élaboré ultérieurement.
Le document pourra faire l'objet de modifications qui seront transmises dans les délais réglementaires d'un jour franc avant la réunion du Congrès.

Document de travail

5. REUSSIR LE DEFI DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

PROPOSITIONS D'ACTIONS POUVANT ÊTRE INITIEES DANS LE CADRE ACTUEL, SUSCEPTIBLES D'UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Agriculture martiniquaise

- Améliorer la trésorerie des agriculteurs en créant un fonds d'avance de subventions européennes et en optimisant les procédures
- Accélérer la transition agroécologique des filières par la valoriser la polyculture/élevage associée à des allégements fiscaux sur les produits écologiques
- Développer les filières de valorisation des bio-déchets issus de l'élevage
- Participer au réseau de coopération inter-caribéen de transition agro-écologique
- Renforcer la recherche agronomique locale
- Création d'un Contrat Territorial d'Engagement Agro-écologique
- Favoriser la distribution de la production locale par la création de Marchés de Producteurs d'Intérêt Territorial
- Soutenir la mise en place d'une plateforme mutualisée des coopératives agricoles
- Mettre en place des outils de gestions des risques du marché interne

Alimentation et Santé

- Mettre en conformité des postes aux frontières pour les contrôles sanitaires pour homologation aux normes UE

Economie bleue, pêche et aquaculture

- Assurer la maîtrise par la Collectivité Territoriale de Martinique de la traçabilité des produits locaux et d'importation
- Soutenir les productions de contre-saison pour l'exportation
- Renforcer les moyens de l'Observatoire des marchés pour une meilleure information des producteurs et des acheteurs
- Faire de l'École Maritime Aquacole de Martinique un référent régional de formation

PROPOSITIONS D'ACTIONS NECESSITANT UNE EVOLUTION REGLEMENTAIRE OU INSTITUTIONNELLE :

Agriculture martiniquaise

- Obtenir un complément de revenu pour les jeunes installés en système agro-écologique
- Réformer le dispositif Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) pour faciliter l'installation des primo-installant sans contrainte de limite d'âge

Document de travail

- Créer un dispositif incitatif permettant la libération du foncier agricole en friche, notamment par le biais de leviers fiscaux
- Mettre à disposition des jeunes agriculteurs le foncier disponible, particulièrement les terres en friche

Alimentation et Santé

- Créer un nouveau dispositif d'indemnisation des agriculteurs face aux pertes de production dues aux aléas climatiques
- Modifier les normes actuelles d'approvisionnement des reproducteurs hors UE pour assurer la résilience de la filière élevage
- Obtenir par décret la libération des plantes locales inscrites dans la pharmacopée française, pour permettre une utilisation dans l'alimentation et la cosmétique

Economie bleue, pêche et aquaculture

- Faire de la Collectivité Territoriale de Martinique l'autorité unique de gestion des fonds POSEI
- Rendre éligible à nouveau le financement de l'encadrement technique des filières et l'accès à toute organisation professionnelle quelle que soit sa taille
- Mettre en place un dispositif en remplacement de la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) intégrant les acteurs locaux de la distribution et de la transformation afin qu'ils participent au soutien des filières locales

Document de travail